VILLE DE
NYON
CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du 25 juin 2012

SEANCE CONSEIL COMMUNAL DU 25 JUIN 2012

Présidence : M. Christian PUHR

1. Appel : 83 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Elisabeth RUEY-RAY, Fabienne FREYMOND CANTONE, Stéphanie SCHMUTZ, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : BODMER Fabrice, CARRON Margaux, EQUEY Steve, FONJALLAZ Denise, FRACHEBOURG Jean-Marie, FRANCFORT Pascal, FREI Maurice, GRAF ZAUGG Marlyse, KIRCHNER Volker, OEGGERLI Damien, PIEREN Taïna, RUPPRECHT Knut, TAWIL Joël

Absents : DOUSSE Jean-Robert, GLASSON Philippe, GONTHIER Michel, POZZA Oswaldo

2. Procès-verbal de la séance du 14 mai 2012

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. Maurice GAY souhaite intervenir au sujet du point 13 de l'ordre du jour et donner quelques informations. La Commission pour le préavis 43 a siégé une deuxième fois le lundi 11 juin. Durant cette séance, la Commission s'est scindée en deux avec un rapport de majorité et un rapport de minorité. Le délai fixé par le Bureau pour rapporter était le mardi 12 juin, soit le lendemain. Il a été décidé à l'unanimité, pour différentes raisons, que la Commission ne rapporterait pas pour le prochain Conseil du 25 juin. Non seulement, les deux rapporteurs de minorité n'avaient pas de temps libre pour rédiger un rapport étayé dans les temps, mais la Commission a aussi jugé qu'il n'y avait pas d'urgence au dépôt de ce préavis. Mercredi matin, le Président de la Commission, Monsieur David VOGEL, a décidé de lui-même et unilatéralement de déposer le rapport de majorité. M. Gay a immédiatement informé ce même jour par téléphone le Président du Conseil de la décision de la Commission ainsi que de l'impossibilité de déposer le rapport de minorité pour le Conseil de ce soir. Monsieur Christian PUHR lui a alors confirmé que sans les deux rapports, l'objet ne sera pas mis à l'ordre du jour

Le jeudi soir, il a reçu un mail de M. Vogel l'informant que le Bureau a porté le préavis 43 à l'ordre du jour. Le vendredi matin, il a ensuite informé le Président du Conseil de l'illégalité de la démarche, puisque le Conseil ne peut pas se prononcer sur un sujet sans un débat démocratique en écoutant tous les arguments pour ou contre un projet. Auparavant, il avait contacté le Service juridique de l'Etat de Vaud afin de confirmer ou infirmer la décision du Bureau. Madame la Cheffe de Secteur, après avoir consulté notre règlement, lui a confirmé que la procédure a bien été respectée par les commissaires minoritaires, et que notre Conseil ne peut pas se prononcer sur un rapport unique alors qu'il connaît l'existence d'un futur rapport de minorité. Ce préavis ne doit pas être porté à l'ordre du jour si les deux rapports n'ont pas été déposés dans les temps. Elle se rapporte aux articles 63 et 66 de notre règlement du Conseil. L'article 63 dit que "la lecture des rapports à la Commission doit être faite dans un délai fixé d'un commun accord". Ce 11 juin, la Commission a décidé d'un commun accord que le délai était fixé au 21 août, date limite pour déposer les rapports pour le Conseil de la rentrée. L'article 66 précise que "le Président de chaque Commission avise le Président du Conseil du moment où il déposera son rapport. Cet avis est donné au moins douze jours avant la séance où il entend rapporter". Monsieur Vogel n'ayant pas respecté l'accord de la Commission, M. Gay a alors personnellement informé dans les délais de notre règlement M. Christian PUHR que le rapport de minorité ne pourra pas être déposé pour le prochain Conseil. L'article 66 précise encore que "le dépôt du rapport doit intervenir au plus tard dix jours avant la séance, cas d'urgence réservé". Nous n'étions plus dans les délais, ni

dans un cas d'urgence. Cet article termine par "Lorsqu'une Commission ne peut faire son rapport au jour dit, elle prévient le Président du Conseil, lequel en informe ce dernier". Il répète, qu'il a informé mercredi 13 juin, M. Christian PUHR, que le rapport de minorité ne pourrait pas être déposé pour ce Conseil en conformité de l'article 66. Il passe ensuite sur les pressions de la Municipalité et les allusions déplacées d'un président de commission, documents qu'il tient à disposition du Bureau.

M. Maurice Gay estime qu'il ne faut pas tout mettre sur le dos du Conseil lorsque les choses n'avancent pas dans cette ville. Notre Conseil a le devoir d'étudier les préavis et ensuite d'octroyer ou non les montants nécessaires à leurs réalisations ceci en ayant toutes les informations des Commissaires qui ont étudié les préavis et entendu la Municipalité. Ce n'est pas un caprice, mais la volonté de transmettre toutes les informations, sentiments et avis des représentants de partis que nous souhaitons préserver. Ce préavis n'est que le prélude de l'application du Concept de Mobilité Urbaine et il est impératif de bien juger le positif et le négatif des différents principes appliqués sur ce tronçon routier. Il y aura un certain nombre de questions et de remarques dans le rapport de minorité qui donneront la possibilité de bien peser le pour et le contre de ce préavis municipal de presque 3 millions. Afin de ne pas avoir à recourir contre une décision malheureuse de notre Conseil au point 13, il dépose donc une motion d'ordre afin de supprimer le point 13 de l'ordre du jour.

M. le Président a lui aussi pris contact avec le service juridique du Canton qui lui a confirmé que le Conseil peut voter une entrée en matière.

M. David VOGEL précise qu'il a averti M. Bernhard Willi de préparer un rapport de minorité bien avant la date de la deuxième séance de commission. Il lui a même offert ses services pour rédiger ledit rapport.

M. Bernhard WILLI signale qu'il manquait des éléments pour faire le rapport de minorité. De plus, il estime que la priorité est la rue de la Morâche et qu'il faut attendre la fin des travaux à la Gravette avant de commencer les travaux sur la route des Tattes d'Oie. Il estime en outre que le procédé d'imposer le dépôt d'un rapport de minorité n'est pas démocratique.

M. le Municipal Olivier MAYOR informe le Conseil que les travaux à la Gravette seront prochainement terminés, que les services communaux travaillent actuellement sur la rue de la Morâche et que ce préavis est important afin de pouvoir coordonner aux mieux les travaux de la route des Tattes d'Oie avec ceux de la construction des appartements protégés.

La motion d'ordre de M. Maurice GAY est refusée à la majorité et 27 voix pour.

M. Yves FROIDEVAUX avertit que le groupe socialiste déposera une motion d'ordre pour lever la séance à 23h. si celle-ci n'était pas terminée. De plus, il signale qu'aucun commissaire socialiste ne sera présent aux séances de commissions prévues le 19 juillet, semaine chargée dans la région. Il demande aux premiers nommés de bien vouloir déplacer ces commissions.

Au vote, l'ordre du jour est accepté à la majorité et 16 avis contraires.

4. Communications du Bureau

- La visite du Conseil à Pully a eu lieu le 31 mai, une quinzaine de Conseillers ont fait le déplacement. L'accueil a été excellent et les échanges d'idées nourris. Une lettre de remerciements a été envoyée au Président de Pully.
- Le Président et les vice-présidents ont rencontré les Présidents des Conseils des communes limitrophes de Nyon pour un échange d'idées. De telles réunions permettent d'établir un dialogue entre les législatifs. Décision a été prise d'organiser une deuxième rencontre.
- Le dimanche 17 juin, le Bureau a utilisé pour la première fois un lecteur optique pour le dépouillement des bulletins de vote. Son utilisation a été très concluante et le Bureau a pu mener à bien sa tâche sans devoir recourir à une aide extérieure et ses travaux étaient terminés à 13h.

5. *Assermentations*

M. le Président procède à l'assermentation de Mme Alzira DELISLE, UDC, en remplacement de Mme Sandra SENIS qui a fait parvenir sa démission, et de M. Olivier STALDER, PS, qui remplace M. Philippe GUILLOD, démissionnaire au 31 mai 2012.

6. *Election à la COFIN*

Mme Jessica JACCOUD est élue à l'unanimité à la COFIN et remplace M. Braulio MORA qui a fait parvenir sa lettre de démission.

7. *Election du/de la Président/e (bulletin secret).*

Pour le parti UDC, M. Sacha SOLDINI présente M. André CATTIN

Bulletins délivrés :	81	Bulletins nuls :	1
Bulletins rentrés :	81	Bulletins valables :	80
Bulletins blancs :	18	Majorité absolue :	41

M. André CATTIN est élu avec 50 voix, 12 voix éparses et accepte son élection.

8. *Rapport N° 194 concernant l'Avenue de Bois – Bougy. Aménagement au droit de l'UEFA et de la Métairie par la construction d'un trottoir, d'un parking public et création d'un carrefour à feux à l'intersection Route de Genève-Avenue de Bois - Bougy. Demande de crédit de CHF 751'700.00 TTC.*

Rapporteur : M. Bernhard WILLI

La discussion est ouverte.

Mme Josette GAILLE estime que le Tennis Club a payé toutes les constructions, les courts, les aménagements extérieurs et paie du personnel pour l'entretien. Il a fallu emprunter et payer des intérêts pour une dette actuellement de plus d'un million de francs. Ce sont les membres, en payant des cotisations très élevées, qui assument tous ces frais. Alors, en plus leur faire payer le parking ne serait pas trop fair-play de la part du Conseil. La question qui se pose est de savoir si on veut que tous les parkings de Nyon soient payants pour les sportifs, comme Colovray, le tennis, la piscine. Si les Conseillers pensent que ce n'est pas très juste, elle les remercie de voter l'amendement suivant :

Décide :

1. un crédit de CHF 751'000.- TTC est accordé à la Municipalité pour procéder aux travaux d'aménagement au droit de l'UEFA et de La Métairie par la construction d'un trottoir, d'un parking public et création d'un carrefour à feux à l'intersection route de Genève – avenue de Bois-Bougy, sous déduction d'un montant de CHF 31'000.- concernant la suppression des horodateurs.

2. le montant de CHF 720'700.- TTC sera à porter au compte No 9142.20 « dépenses du patrimoine administratif » dépenses amortissables en 30 ans.

Mme Gabrielle ETHENOZ-DAMOND n'estime pas judicieux d'enlever ces horodateurs, elle votera contre cet amendement.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY précise que ces horodateurs serviront notamment à éviter que des pendulaires n'occupent les places toute la journée et ceci sera bénéfique pour les joueurs de tennis.

M. Maurice GAY signale qu'au lieu d'horodateurs payants, on peut également envisager des places en zone bleue.

M. Victor ALLAMAND a relevé que le canton a une étude en cours pour le trafic sur la route de Genève entre Coppet et Gland. Il se demande si on ne va pas installer des feux pour ensuite devoir construire un giratoire.

M. Bernhard WILLI précise que les risques sont minimes. Au vu de la densité de la circulation, le giratoire devrait être aussi grand que celui au bas de Clémenty, ce qui n'est pas possible à cet endroit. M. le Municipal Olivier MAYOR confirme que la route Suisse doit laisser passer les convois exceptionnels. Avec le terrain à disposition, ce n'est pas possible de construire un giratoire suffisamment grand.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil refuse l'amendement de Mme Josette GAILLE à la majorité et 25 voix pour.

L'amendement proposé par la commission est accepté à la majorité et 4 abstentions :

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 8 avis contraires et 6 abstentions :

1. Un crédit de CHF 751'700.- TTC est accordé à la Municipalité pour procéder aux travaux d'aménagement au droit de l'UEFA et de La Métairie par la construction d'un trottoir, d'un parking public et la création d'un carrefour à feux à l'intersection Route de Genève – Avenue de Bois-Bougy

2. Un montant de CHF 395'300.- TTC sera à porter, après déduction des participations, au compte no. 9142.20 « dépenses du patrimoine administratif », dépense amortissable en 30 ans

3. Un montant de CHF 356'400.- TTC sera à prélever du compte no. 9282.01 « fonds de réserve - parking »

9. Rapport N° 8 concernant la protection des eaux. Nouveau règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, et nouvelle structure de taxes (annexe au règlement). Crédit de CHF 100'000.- HT pour l'adaptation du système de facturation ainsi que la communication auprès du public.

Rapporteur : M. Raymond CARRARD

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART souhaite savoir si la Municipalité se rallie à l'amendement, ce que confirme M. le Municipal Olivier MAYOR.

M. Yves FROIDEVAUX est dérangé par le fait que ce préavis a finalement été ficelé conjointement entre le président de la commission et la Municipalité. Il ne trouve pas très sain d'agir de cette façon.

M. le Municipal Olivier MAYOR souligne qu'il y a des recettes fixes et des recettes variables. Cette nouvelle structure comporte une grande part de recettes variables.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement no 1 proposé par la commission à la majorité, 2 avis contraires et 1 abstention.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement no 2 proposé par la commission à la majorité et 2 avis contraires.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 4 avis contraires et 2 abstentions :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 40'000.- HT pour procéder à l'adaptation du nouveau système de facturation.

2. ce montant sera porté au compte 9143.12, dépenses amortissables en un an, « station d'épuration et collecteurs d'égouts ».

3. d'adopter, tel qu'amendé, le nouveau règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux et la nouvelle structure des taxes

4. d'adopter, tel qu'amendé, l'annexe au nouveau règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux.

10. Election du/de la 1er Vice-Président/e (bulletin secret)

Pour le parti PLR, M. David SAUGY présente M. Yves GAUTHIER-JAQUES.

Bulletins délivrés :	81	Bulletins nuls :	0
Bulletins rentrés :	81	Bulletins valables :	81
Bulletins blancs :	10	Majorité absolue :	42

M. Yves GAUTHIER-JAQUES est élu avec 69 voix, 2 voix éparses et accepte son élection.

11. Rapport N° 34 en réponse à la motion de Mme Christine Trolliet et consorts concernant la représentativité du Conseil communal au sein du Conseil intercommunal du Conseil régional.

Rapporteur : M. Robert JENEFSKY

La discussion est ouverte.

M. Yves FROIDEVAUX pense qu'il faut ajouter un système de suppléance si l'un des six Conseillers ne peut aller à une séance du Conseil Régional. Il dépose l'amendement suivant :

Ajout d'un point 4 : le règlement de fonctionnement prévoira un système de suppléance pour les délégués au Conseil intercommunal.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT pense qu'il est difficile d'avoir une suppléance. Il faudrait d'abord que le suppléant soit assermenté et ensuite il devrait étudier les dossiers, qui sont parfois complexes.

M. Yves FROIDEVAUX pense que l'autre membre du même parti, membre de la commission permanente, pourrait le représenter ou encore que les voix soient transmises à un autre membre de la commission comme c'est actuellement le cas pour M. le Municipal Claude ULDRY qui a la totalité des 19 voix.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT souligne qu'il est très rare que les votes soient très serrés et qu'une seule voix sur 107 qui manquerait ne fera pas une grande différence.

M. Yves FROIDEVAUX retire son amendement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement proposé par la commission est accepté à la majorité, 2 avis contraires et 3 abstentions.

Au vote le Conseil décide à la majorité, 3 avis contraires et 2 abstentions :

1. d'accepter le rapport municipal N° 34 valant réponse à la motion de Mme Christine Trolliet et consorts concernant la représentativité du Conseil communal au sein du Conseil Intercommunal du Conseil régional;

2. de créer une Commission permanente aux affaires régionales au sens de l'Article 79 du Règlement du Conseil communal de Nyon et d'établir son règlement de fonctionnement; un tel règlement prévoira la présence de huit conseillers communaux dans la dite commission;

3. six des huit conseillers communaux siégeant au sein de la Commission permanente aux affaires régionales, soit un par parti représenté au Conseil communal de Nyon, siégeront en tant que délégués au Conseil intercommunal aux côtés des représentants de la Municipalité.

12. Rapport N° 42 concernant une demande de crédit de CHF 114'300.- TTC pour le financement de l'étude de l'aménagement du parc de la Morâche.

Rapporteur : M. Philippe BEURET

La discussion est ouverte.

M. Pierre WAHLEN pense qu'avec ce préavis la Ville va se doter d'un parc public. Sans vouloir remettre en cause le bien-fondé de cette réalisation, il souhaite attirer l'attention du Conseil et de la Municipalité sur ce qui paraît être un disfonctionnement du système des plans de quartier et des taxes compensatoires qui y sont liées. Selon le préavis municipal, les taxes compensatoires versées par les promoteurs du complexe immobilier atteignent Fr 2'154'000.-, ce montant devant permettre de financer partiellement la réalisation des infrastructures et du parc. Cela peut paraître important. Pourtant, ces taxes doivent être mises en relation avec le prix de vente des commerces, bureaux et logements. Selon la liste de prix disponible sur le site du promoteur, la vente des appartements représentent un total de Fr 168'894'500.-…. (Pour un prix au m2 variant de 9300.- au rez à 11'200.- au dernier étage) auxquels il faut rajouter les milliers de m2 de bureaux et de commerces et les places de parc à 44'500.- ou encore les box pour voitures à 124'000.-. Les taxes compensatoires représentent 1,27% du prix de vente des appartements. Si la réalisation de ce parc profitera à l'ensemble de la collectivité, il est tout d'abord un argument de vente pour les promoteurs qui ne s'y sont pas trompés, puisque « le parc arborisé à l'abri des nuisances » figure en bonne place sur tous les documents de vente, jusqu'à et y compris dans l'appellation de la promotion qui est passée de Central Parc aux Résidences du Parc. Nous nous apprêtons donc à financer à hauteur de plus de 75%, un parc qui permet aux promoteurs d'augmenter les prix de vente et partant leurs marges, rendant ces constructions définitivement inaccessibles à une très grande majorité de la population. Le groupe des Verts aurait souhaité que la réalisation de ce parc donne lieu à une négociation plus serrée et permette soit un financement plus important de sa réalisation et de son entretien ou la mise à disposition de quelques appartements à un prix abordable. Ils souhaitent que désormais la Municipalité qui a la charge de négocier les taxes compensatoires soit particulièrement attentive à l'écart entre les investissements que doit consentir la collectivité et les bénéfices engendrés par les promotions.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement proposé par la commission est accepté à l'unanimité.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 2 avis contraires et 9 abstentions :

1. d'accorder un crédit de CHF 114'300.- TTC à la Municipalité pour financer l'étude de l'aménagement du Parc de la Morâche,

2. ce montant sera porté au compte No 9143-20 du patrimoine administratif, dépenses amortissables en 10 ans.

13. Rapport N° 43 concernant la route des Tattes d'Oies – giratoire Signy / Tattes d'Oie / Alfred Cortot / Eules – Demande de crédit de CHF 2'156'200.- TTC pour financer le réaménagement, en intégrant la mobilité douce..

Rapporteur : M. David VOGEL

La discussion est ouverte.

M. Maurice GAY invoque l'article 103 du règlement qui demande lecture du rapport, or, comme le rapport de minorité n'est pas disponible, il demande, selon l'article 110, le report à la prochaine séance du Conseil.

M. David VOGEL estime qu'il n'y a rien à gagner à reporter la décision. Cela rendra la coordination avec le chantier des appartements protégés plus compliquée.

M. Maurice GAY rappelle que lors de la commission, il avait été mentionné qu'il n'y a pas d'urgence. On est en démocratie et la minorité doit pouvoir s'exprimer. Le Conseil doit entendre les arguments de la minorité de la commission pour pouvoir se prononcer. Il demande le report de la discussion.

M. Jacques HANHART est surpris par l'urgence du dossier. Il rappelle qu'un crédit pour cette route a été voté il y a deux ans et rien n'a été fait depuis. Il estime que c'est la politesse que d'attendre le deuxième rapport et que ce dossier n'est pas plus urgent qu'un autre.

M. Alexandre DEMETRIADÈS pense que l'on ne va pas avancer en renvoyant le vote.

M. David VOGEL précise que, pour faire suite au premier vote pour cette route, les travaux n'ont pas commencé afin d'inclure la mobilité douce sur ce tronçon.

M. le Municipal Olivier MAYOR insiste sur la question de l'urgence. Les services travaillent selon les instructions du Conseil et de la Municipalité. Il rappelle que le plan directeur, qui a été voté en 2004, incluait cette route. Il est surtout important de coordonner les travaux avec ceux des appartements protégés, dont le chantier a débuté. Il signale encore que les travaux à la Gravette seront terminés mi-juillet.

M. David VOGEL rappelle encore que le concept de mobilité urbaine a été accepté et que cette route figure également dedans. Il demande de refuser la motion d'ordre.

M. Maurice GAY souligne que c'est le principe du concept de mobilité qui a été voté. Il rappelle que le montant de ce préavis s'élève tout de même à près de CHF 3 millions pour une seule route. Il ne veut pas faire le débat de fond maintenant et rappelle que beaucoup d'entreprises ferment pour les vacances dès le 15 juillet.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, 28 personnes acceptent le renvoi à la prochaine, 41 la refusent et 6 s'abstiennent. Plus d'un tiers des Conseillers votent donc le renvoi.

Suite à ce vote, M. Guy-François THUILLARD demande le vote nominal (en annexe) et le renvoi est entériné.

14. Election du/de la 2ème Vice-Président/e (bulletin secret)

Pour le PIN, M. Robert JENEFSKY présente M. Jacky COLOMB

Bulletins délivrés :	77	Bulletins nuls :	1
Bulletins rentrés :	77	Bulletins valables :	76
Bulletins blancs :	8	Majorité absolue :	39

M. Jacky COLOMB est élu avec 56 voix, 12 voix éparses et accepte son élection.

15. Rapport de la COGES sur l'exercice 2011

Rapporteur : M. Gregory DURAND

M. le Président précise qu'il y aura d'abord une discussion générale sur ce rapport, puis l'examen et le vote chapitre par chapitre.

La discussion générale est ouverte.

M. Maurice GAY a lu avec plaisir en page 26 du rapport de la Coges, que la Municipalité souhaite réactiver l'étude du plan directeur des rives du lac. Par contre, il a été très surpris en lisant le rapport du programme de législature cher à la Municipalité. Programme cher à la Municipalité mais aussi cher financièrement pour le Conseil ! Combien a coûté cette plaquette à nos finances communales ? En lisant ce document il a constaté que notre Municipalité a comme ambition… de concrétiser plusieurs projets. Soit, mais n'attendons-nous pas d'un pouvoir politique qu'elle ait une vision et des projets futurs pour notre ville. La majorité des propositions de ce document sont déjà actifs ou en phase de réalisation. Pour quelques autres, ce sont des raisons administratives, financières ou liées à des études bloquant leurs réalisations. Mais rien sur les Rives du Lac, pas un mot ! Le projet phare de la Municipalité, ce sont des aménagements routiers ou des complexes immobiliers. Bien qu'il n'ait rien contre, ceux-ci ne font pas forcément rêver ! Un sujet d'avenir, un vrai projet phare, emblématique, c'est les rives du lac ! Combien de Municipalités rêveraient d'être à la place des Municipaux. Non pas pour leur salaire, mais pour avoir la chance d'administrer une des, si ce n'est la plus belle ville du bord du lac ! Nous avons un potentiel énorme avec cet emplacement que les romains avaient choisi il y a déjà bien longtemps. Il suffit de regarder le succès qu'ont les manifestations à Rive, la population aime son bord du lac et s'y rend avec plaisir !

Encore quelques années et ces rives qui auront été laissées à l'abandon, sans aucune considération de la part de la Municipalité, deviendront une zone de transit routière, sans âme et sans cachet. Il remercie quand même le Service des Espaces Verts qui fait un travail extraordinaire, mais qui manque parfois de mise en valeur par des aménagements parallèles. Il a été dit que "Cette chère brochure est une carte de visite pour Nyon", mais n'est-il pas plus important pour nos habitants, nos citoyens qui payent des impôts pour leur ville que la carte de visite soit "grand public" par une politique restrictive en matière de sécurité par exemple. Quelle image donne-t-on avec les mendiants, les dealers, les gitans ou les squatters qui envahissent Nyon, Cité du bon accueil ! Notre carte de visite n'est-elle pas là avec aussi un bord du lac accueillant, un bord du lac pour le plaisir et la détente, un bord du lac où il fait plaisir de se promener. Il remercie la Coges et sa sous-commission d'avoir traité de cette question dans le cadre de l'analyse de la gestion municipale. Il sera attentif durant cette fin d'année et se réjouit d'entendre prochainement la Municipalité nous informer de sa volonté réelle d'empoigner le projet des Rives du Lac. Si la Municipalité veut un projet pour tous les nyonnais de tous âges, un projet qui montre l'ambition du politique, un projet qui remodèlerait notre cité, un projet qui laisserait des traces de votre passage, un projet que chacun pourrait soutenir, un projet ambitieux et surtout, un projet qui fasse rêver : ce projet, c'est tout simplement les Rives du Lac.

M. le Président passe au vote chapitre par chapitre. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté.

Conseil communal **pages 9 à 17**

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Municipalité **pages 19 à 25**

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Service de l'Administration générale **pages 27 à 34**

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Office des affaires juridiques **pages 35 à 40**

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Energie et développement durable **pages 41 à 49**

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Service architecture et bâtiments **pages 51 à 64**

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Service de la culture **pages 65 à 77**

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Service de la défense incendie et de secours **pages 79 à 86**

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Service des espaces verts et forêts **pages 87 à 96**

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Service des finances **pages 97 à 100**

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Service informatique et population **pages 101 à 110**

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Office des sports, manifestations et maintenance **pages 111 à 120**

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Service de la police **pages 121 à 129**

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Office de la mobilité **pages 131 à 139**

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Service des ressources et relations humaines pages 141 à 150

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Service des affaires sociales,
éducation et jeunesse pages 151 à 166

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Services industriels pages 167 à 177

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Service des travaux et environnement pages 179 à 194

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Service de l'urbanisme pages 195 à 205

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

La discussion générale finale est ouverte.
La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. le Président remercie la commission de gestion pour son travail et passe au vote du point 1 du préavis N° 49.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 1 abstention :

- d'approuver la gestion de l'exercice 2011 et d'en donner décharge à la Municipalité.

16. Vœux de la COGES et réponse municipale aux vœux.

M. Gregory DURAND, pour la COGES, signale que la réponse au premier vœu ne leur convient pas. Il estime que ce sont des économies mal placées et que cela s'apparente plus à un jeu de chaises musicales. Pour les deux autres vœux, la COGES est satisfaite des réponses.

17. Rapport N° 49 de la COFIN sur les comptes communaux de l'exercice 2011

Rapporteur : M. Pierre GIRARD

La discussion est ouverte.

Mme Jessica JACCOUD, pour le groupe socialiste, estime qu'il est aussi important de voir le verre à moitié plein, et commence par quelques remarques positives. Ils sont tout d'abord satisfaits de constater que la COFIN partage certaines des positions du groupe socialiste. En effet, il est constaté dans son rapport que la marge d'autofinancement de la commune est excellente. Ils notent également que la COFIN encourage la commune à rattraper le retard accumulé et à mettre en route de nouveaux projets. Ils souhaiteraient tout de même revenir sur le fond de leur dernière intervention. Le volume des investissements doit être drastiquement augmenté. Il y a urgence qu'aucun ne saurait contester. Face à ce constat, plusieurs facteurs peuvent contrer une volonté politique forte. Elle cite, entre autre, le retard dans le dépôt des rapports ou d'éventuels blocages du présent Conseil. A cette fin, elle se permet de rappeler combien il est essentiel, lors de discussions ou votes sur des plans d'investissement, que nous gardions une vision politique à long terme et que nous

abandonnions certaines pratiques d'épicerie néfastes à notre ville et à son bon développement. Pour finir, et concernant les exonérations fiscales accordées à certaines entreprises, ils prennent bonne note de l'attitude de la ville de Nyon qui est de systématiquement préaviser négativement le canton sur l'implantation de ces entreprises. Néanmoins, un préavis négatif de la commune n'a pas de valeur contraignante pour le canton. Dès lors, ils aimeraient, lors de la prochaine édition des comptes, savoir combien d'entreprises bénéficient d'exonération fiscale à Nyon ainsi que le nombre de places de travail et la masse salariale imposable concernée. De plus, et concernant l'imposition des personnes physiques, ils souhaiteraient connaître le nombre de bénéficiaires d'un forfait fiscal résidant sur la commune de Nyon.

Pour M. Jacques PITTET, au nom de quelques membres de la COFIN, de la COGES et du PLR, signale que la COFIN a constaté un dépassement de CHF 67'742.00 sur le compte 420.3011.00, au chapitre du Service de l'Urbanisme, supérieur à CHF 50'000.00 (compétences municipales) qui n'a pas fait l'objet de demande de crédit supplémentaire. La Municipalité ne veut donner à la COFIN aucune justification de ce dépassement, si ce n'est que, peut-être ou certainement, il est dû à une prime de départ substantielle accordée au chef de service. En vertu des art. 71 concernant la COGES et 75 concernant la COFIN du règlement du conseil communal « la Municipalité est tenue de fournir à la COFIN et/ou à la COGES, tous les documents et renseignements nécessaires ». Ces deux commissions étant tenues si nécessaire à un droit de réserve de leurs prérogatives. Ne s'agissant pas d'intérêts publics éminents (secret de défense nationale ou enquête pénale), il n'est pas admissible que les COFIN / COGES ne puissent obtenir de la Municipalité la production des comptes et en particulier du compte 420.3011.00 du Service de l'Urbanisme avec un justificatif du dépassement de crédit de CHF 67'742.00. Aussi, plusieurs membres de la COFIN, comme de la COGES, ainsi que le PLR, présentent à ce sujet l'amendement suivant aux conclusions du rapport n° 49 sur les comptes de l'exercice 2011.

Ajout d'un point 4 :

4. de demander à la Municipalité de présenter à la COFIN jusqu'à fin juin 2012 le détail du compte « Traitements n° 420.3011.00 », en justifiant le dépassement de CHF 67'742.-, ceci en application de l'art. 75 du Règlement du Conseil communal qui stipule «La Municipalité est tenue de fournir à la COFIN tous les documents et renseignements nécessaires ». Le cas échéant et si nécessaire la Municipalité demandera à la COFIN un droit de réserve sur ces renseignements

La discussion sur l'amendement est ouverte.

M. Pierre GIRARD informe le Conseil que cette somme est liée au départ du chef de l'urbanisme. La COFIN et la COGES, ont certes le droit de tout voir sauf s'il y a un intérêt personnel. La Municipalité a signé une convention avec une clause de confidentialité. Les deux présidents ont bien vu cette convention. Il souhaite par contre, qu'à l'avenir les présidents des deux commissions soient avertis pour plus de transparence. Il demande de rejeter l'amendement.

M. Régis JOLY estime que lorsque l'on parle d'intérêts privés, ce serait dans le cas où des membres de la commission utiliseraient les informations à des fins personnelles. De plus, il pense que les deux présidents des commissions ne peuvent pas décider à eux seuls si les accords signés sont acceptables.

M. Jacques PITTET ne savait pas que les présidents avaient pu voir la convention.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise qu'il s'agit d'une situation particulière. Il y a bien eu une convention signée qui était liée à une clause de confidentialité. Sans celle-ci, l'accord n'aurait pas pu être signé. Il rappelle que la COFIN et la COGES, ont bien un droit d'investigation illimité, mais la protection de la sphère privée est un droit supérieur.

La discussion sur l'amendement est close. Au vote, le Conseil refuse l'amendement à la majorité, 28 voix pour et 14 abstentions.

M. le Président demande si une personne désire la parole sur l'un des chapitres suivants. Ce n'est pas le cas, les chapitres sont donc acceptés.

1ère partie

Administration générale Charges : CHF 17'972'949.-	**pages 5 à 22** Revenus : CHF 3'912'530.-
Finances Charges : CHF 34'794'305.-	**pages 23 à 26** Revenus : CHF 93'415'097.-
Domaines et Bâtiments Charges : CHF 10'897'785.-	**pages 27 à 39** Revenus : CHF 3'858'725.-
Travaux Charges : CHF 25'639'976.-	**pages 40 à 48** Revenus : CHF 16'891'729.-
Instruction publique et Cultes Charges : CHF 2'074'353.-	**pages 49 à 55** Revenus : CHF 1'274'126.-
Police Charges : CHF 12'112'322.-	**pages 56 à 62** Revenus : CHF 6'934'729.-
Affaires sociales Charges : CHF 29'631'719.-	**pages 63 à 71** Revenus : CHF 4'720'875.-
Services industriels Charges : CHF 46'5000666.-	**pages 72 à 77** Revenus : CHF 49'588'305.-

2ème partie

Comptes de fonctionnement des charges et revenus par nature	**pages 78 à 84**

3ème partie

Bilan de la Ville de Nyon	**pages 85 à 87**
Bilan des Services Industriels	**page 112**

La discussion générale finale est ouverte
La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. le Président remercie la commission des finances pour son travail et passe au vote des points 2 et 3 du préavis N° 49.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 1 avis contraire et 6 abstentions :

2. de comptabiliser l'excédent de revenu sur le compte Capital N° 9290.01 ;

3. d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2011

18. Rapport N° 51 concernant le transport public régional – Mesures urgentes pour assurer le lancement des lignes - Demande de crédit CHF 1'500'400.-

Rapporteur : M. Jean-François FÜGLISTER

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 1 avis contraire et 1 abstention :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder à la mise en place des mesures urgentes pour assurer le lancement des lignes du transport public régional à fin 2012;

2. à cet effet, de lui accorder un crédit de 1'500'400.- TTC qui sera à porter au compte n° 9143.20 "dépense du patrimoine administratif", dépense amortissable en 15 ans;

3. la participation du Conseil régional de 645'200.- sera versée sur le compte n° 9143.20 "dépenses du patrimoine administratif".

19. Election du 1er scrutateur/trice (vote à main levée)

Pour le parti socialiste, M. Yves FROIDEVAUX présente M. Braulio MORA. Il est élu à l'unanimité.

20. Election du 2ème scrutateur/trice (vote à main levée)

Pour le parti Vert'Libéral, M. Laurent MIEVILLE présente Mme Denise FONJALLAZ. Elle est élue à l'unanimité.

21. Election du 1er scrutateur/trice suppléant-e (vote à main levée)

Pour le parti des Verts, Mme Christine TROLLIET présente M. Pierre WAHLEN. Il est élu à une large majorité et 1 abstention.

22. Election du 2ème scrutateur/trice suppléant-e (vote à main levée)

Pour le parti UDC, M. Sacha SOLDINI présente Mme Vera CHAPPUIS. Elle est élue à la majorité et 8 abstentions.

23. Rapport N° 52 concernant le programme de la législature pour la période 2011-2016

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

24. Préavis N° 53 concernant une demande de crédit de CHF 892'000.- TTC pour l'établissement d'une expertise technique systématique du patrimoine immobilier communal.

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

25. Préavis N° 54 concernant l'adoption de l'addenda II au plan de quartier « Perdtemps – Saint-Jean ».

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

26. Préavis N° 55 concernant la modification de l'addenda au plan d'extension "Les Ruettes" - Décadastration partielle du domaine public (DP 1073).

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

27. Préavis N° 56 concernant une demande de crédit d'études de CHF 160'000.- TTC pour la déchèterie intercommunale à l'Asse.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

28. Préavis N° 57 concernant une demande de crédit de CHF 225'000.- sur 5 ans (2013-2017) pour l'engagement d'un chef de projet pour la mise en œuvre de la RDU (route de distribution urbaine) et de ses quartiers.

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

29. Préavis N° 58 concernant l'adoption du plan de quartier "Marans-Couchant".

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

30. Préavis N° 59 concernant une demande d'un crédit annuel de CHF 1'263'000.- pour augmenter les budgets 2012 (pro rata temporis), 2013 et suivants.

La discussion est ouverte.

M. Yves FROIDEVAUX souhaite que ce préavis soit transmis à une commission ad'hoc qui pourra également contacter la COFIN.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Yves FROIDEVAUX dépose une motion d'ordre pour lever la séance et traiter les points restants lors de la prochaine séance. Celle-ci est acceptée à la majorité, 10 avis contraires et 8 abstentions.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT félicite le nouveau Président et les vice-présidents pour leur élection. Il remercie le Président sortant, souhaite à tout le monde de bonnes vacances et invite toutes les personnes présentes à un apéritif de fin d'année législative.

A 23h. 05, M. le Président lève la séance.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :	La secrétaire :
Christian PUHR	Nathalie VUILLE

Annexes : liste des commissions
vote nominal rapport 43
communications municipales